

OBJET : PROCES VERBAL DE REUNION

DATE DE CONVOCAION : 06 DECEMBRE 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 21 DECEMBRE 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents</u> :	André FONTAINE, Nathalie BECHEREAU (ayant la suppléance de Y. TARDY), Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (ayant la procuration de P. FLABAT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT (départ à compter de la 2018-06-41), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME (ayant la procuration de L. LALEEVE de la 2018.06.01 à la 2018.06.20), Patrice KNAPEK, Bernard DOMANIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPAR, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de C. LALANCE), Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Thomas MIGOT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT (ayant la procuration de G. ERZEN), Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Geneviève BRINGUIER (ayant la suppléance de X. RICHARD), Alde HARMAND (ayant la procuration de G. HOWALD), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de M. GHAZZALE), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Lucette LALEEVE (présente à compter de la 2018.06.21), Alain BOURGEOIS, Catherine GAY (présente à compter de la 2018.06.07), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Pascal MATTEUDI, Thierry BAUER (ayant la procuration de E. MANGEOT), Marie-Jeanne CHRETIEN, Christian CHARTON (ayant la suppléance d’A. COCUSSE), Denis PICARD, Christelle AMMARI, Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés</u> :	Thierry COLLET, Yolande AGRIMONTI, Corinne LALANCE, Frédérique SAUVAT, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Malika GHAZZALE, Etienne MANGEOT, Alain COCUSSE.
<u>Avis de procuration</u> :	Du début à la 2018.06.20 : 10 avis de procuration. A compter de la 2018.06.21 : 9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance</u> :	Du début à la fin : 3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance</u> :	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents</u> :	Du début à la 2018.06.06 : <u>58 présents</u>. De la 2018.06.07 à la 2018.06.20 : <u>59 présents</u>. De la 2018.06.21 à la 2018.06.40 : <u>60 présents</u>. De la 2018.06.41 à la fin : <u>59 présents</u>.
<u>Nombre de votants</u> :	Du début à la 2018.06.06 : <u>68 votants</u>. De la 2018.06.07 à la 2018.06.40 : <u>69 votants</u>. De la 2018.06.41 à la fin : <u>68 votants</u>

Le Président accueille les délégués et les remercie de leur présence.
Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.
Le secrétaire de séance désigné est M. Guy SCHILLING.
Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président s'adresse à l'assemblée :

« Merci d'être présents ce soir pour notre dernier conseil communautaire de l'année, conseil communautaire chargé mais très important pour l'avenir de notre communauté.

En premier lieu, je souhaiterais que nous marquions une minute de silence pour l'effroyable événement de Strasbourg et une pensée aux victimes et proches de l'attentat du marché de Noël.

Merci.

Avant de commencer le conseil communautaire, je souhaiterais également revenir sur le mouvement de contestation des gilets jaunes. Préciser ma position. Volontairement en tant que président de la CC2T, je me suis refusé à m'exprimer sur ce sujet. Non que la détresse de ces personnes me soit indifférente, mais simplement parce que la réponse ne pouvait et ne devait venir que du gouvernement.

Les revendications du début sont pour moi légitimes. Comment vivre avec un salaire net de 1200 euros, en prenant son véhicule, en payant un loyer, en payant une nounou.

La casse des symboles de la République beaucoup moins.

La colère et le dégoût contre le pouvoir politique sont également compréhensibles. Depuis 40 ans les inégalités se sont creusées dans notre pays. Pays des droits de l'homme, d'égalité et de fraternité.

Avons-nous encore le droit d'inscrire cela sur les murs de nos collectivités ? Depuis des décennies ces valeurs sont bafouées.

Nous sommes tous responsables et nous le voyons également lors de nos débats municipaux ou communautaires. Tous à réfléchir à comment protéger nos acquis, à être d'accord pour partager, surtout quand c'est favorable pour ma commune ou pour mon image. Est-ce anormal ? Je ne le pense pas, mais pas à n'importe quel prix. Pas en affaiblissant son voisin.

Dans le monde professionnel, c'est malheureusement la même chose. La solidarité est remplacée par l'égoïsme, la rage de réussir. C'est bien de vouloir cranter vers le haut. Cependant en tant que chef d'entreprise, je le dis régulièrement à mes collaborateurs « sans vous, je suis vulnérable et sans moi vous l'êtes également ».

Tout cela pour dire qu'un territoire sans élus n'est rien, un territoire sans habitants n'est rien. Nous ne pouvons porter de projets structurant sans une parfaite adhésion de ces deux parties.

J'ai mal pour mon pays, j'ai mal également pour vous les élus, vous qui avez encore une réelle vision du service public, de la solidarité et de la proximité.

Mal également devant le manque de courage de nos politiques de Paris. Tous partis politiques confondus, le citoyen ne fait plus de différence entre les élus locaux et nationaux.

Je suis également stupéfait de la réaction de certains leaders politiques suite à l'attentat de Strasbourg, osant faire de la politique de bas étage alors que des personnes agonisaient sur la voie publique.

Messieurs les politiques ayez une bonne fois pour toutes le courage de vos positions. Admettez vos erreurs et surtout assumez les.

Pourquoi monter les chefs d'entreprises contre les salaires ? Pourquoi monter le public contre le privé ?

Pourquoi monter les territoires les uns contre les autres ? Peut-être pour mieux régner. Ou être réélus.

Cette réflexion est bien sûr personnelle.

Je vous ai prouvé depuis deux ans que seul le développement de notre territoire et l'amélioration des services à la population me tenaient à cœur. Et tout cela sans faire de politique mais en mouillant le maillot avec mes collègues de l'exécutif, avec vous et avec les agents de la CC2T.

Je pense que notre société a changé. Il nous faut un juste dosage pour que nos concitoyens rentrent dans la boucle pour réfléchir à notre territoire de demain. Et même à la France de demain.

C'est pour cela que dès janvier, je reviendrai auprès de vous pour réfléchir à la mise en place d'un dispositif alliant le solidaire et le participatif, au sein de notre communauté de communes. »

2018-06-01- INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Avant que le Conseil prenne acte de ces trois installations, le Président accueille et souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués communautaires, qui sont invités à se présenter.

Le Conseil prend acte de ces trois installations.

F. CHARTREUX adresse également un message d'adieu et de remerciement à **Geneviève BRINGUIER**, actuelle déléguée suppléante de la commune de SEXEY-LES-BOIS qui, à compter du 1^{er} janvier 2019 et du fait de la fusion de sa commune avec celle de VELAIN-EN-HAYE, perd son mandat de déléguée communautaire suppléante.

2018-06-02- DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE A LA MAISON DU TOURISME

JP COUTEAU remercie **Claudine CAMUS** et **Geneviève BRINGUIER** pour leur investissement. A la demande de quelques délégués, **Christine THERMINOT**, conseillère communautaire déléguée et candidate pour siéger au CA et à l'AG de la Maison du Tourisme, se présente rapidement.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-03 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

2018-06-04- COMPETENCE EAU

Questions et observations de l'assemblée :

Pour répondre à une interrogation relayée par plusieurs délégués, **Laurent GUYOT** rappelle qu'en l'état actuel de la législation, la délibération proposée à l'assemblée communautaire ne répond pas à une obligation légale, puisque le transfert de la compétence eau s'opère en principe automatiquement en 2020, sauf expression d'une minorité de blocage par les communes avant le 1^{er} juillet 2019. C'est donc à ces communes de se saisir du sujet et de se prononcer dans le temps imparti.

Cela étant, le vice -Président souligne que le souhait a été de présenter cette délibération devant l'assemblée communautaire, car cela reste une étape importante et que, durant les 2 années d'étude, un travail de fond a été réalisé avec la participation des communes et des élus communautaires. la volonté est donc de continuer dans cet état d'esprit et ce fonctionnement collégial et participatif.

Fabrice CHARTREUX ajoute que, suite à la commission des Maires du 29 novembre 2018 et au souhait exprimé par plusieurs Maires d'avoir de plus amples éclairages sur le mode de gestion, il a été décidé de reporter le vote sur ce point au début de l'année 2019. L'écoute et la prise en compte des préoccupations des communes est réelle. Cela étant, le Président rappelle que cette prise de compétence porte des enjeux forts comme la sécurisation de la ressource et l'optimisation des moyens, ce qui conduit à confirmer le choix d'un transfert dès 2020. L'actualité vécue à Trondes récemment renforce la conviction qu'il faut agir pour la sécurisation de la ressource et qu'il s'agit d'un enjeu intercommunal.

Pour autant, la volonté de certaines communes de continuer à s'investir dans la gestion du service de l'eau de leur commune est compréhensible et le souhait est effectivement de faire perdurer ce qui fonctionne bien.

Par ailleurs, les inquiétudes exprimées sur le devenir des syndicats ont pu être levées grâce à la loi, qui prévoit leur maintien dans la mesure où leur périmètre est à cheval sur 2 intercommunalités ou plus.

Enfin, les inquiétudes sur le prix de l'eau et sur l'impact des travaux qui seront à réaliser demain dans différentes communes ont également trouvé des réponses, étant entendu que le prix de l'eau sera amené à évoluer dans la mesure où des gros travaux seront rendus nécessaires. Hormis ce cas de figure, une stabilité du prix est prévue à moyen terme, avec la possibilité de tarifs différents à partir du moment où le niveau de service est lui-même différent.

En conclusion, le Président souligne que cette prise de compétence au niveau intercommunal ne doit pas faire peur, car les préoccupations des communes sont aussi celles de l'intercommunalité et qu'à chaque fois, la réponse la plus acceptable possible pour les uns et les autres est et sera privilégiée.

A. MAGNIER considère que la procédure prévue donne le sentiment que les communes sont dépossédées, car il n'est pas prévu de les consulter.

F. CHARTREUX précise que les Conseils municipaux peuvent sans aucun problème s'exprimer s'ils le souhaitent, que ce soit pour valider ou refuser le transfert, mais que, contrairement à la procédure habituelle de transfert de compétence, il n'y a pas de notification aux communes de la délibération communautaire et de demande de délibération communale dans un délai de 3 mois.

B. DROUIN observe que le calendrier est mal choisi, car les agents et les élus qui aujourd'hui interviennent dans les communes ne seront peut-être plus là en 2020.

F. CHARTREUX rappelle que, comme pour tout autre sujet, la continuité sera assurée et que l'échéance de 2020 est imposée par l'Etat, pas par la Communauté. Il conclut en rappelant que ce n'est pas la première fois qu'une décision se prend dans un agenda qui percute celui des élections municipales, cela fait partie des aléas de la vie publique et ce n'est pas bloquant en soi.

L. GUYOT ajoute que le délai laissé aux communes pour exprimer une éventuelle minorité de blocage (juillet 2019) est totalement aberrant au vu de la date de transfert prévue par les textes (2020). Aussi la communauté a souhaité exprimer un vote sans tarder, afin de donner un signal qui invite les communes qui le souhaitent à voter également sans tarder.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à la majorité, Messieurs DROUIN, FABING (ayant la procuration de M. FLABAT), DEPAILLAT (ayant la procuration de M. ERZEN), VERDELET, BECQ, Mesdames PIERSON, BECHEREAU (ayant la suppléance d'Yvan TARDY), PILOT, GASPARD votant contre ; Messieurs MAGNIER, MANSION, BRASSEUR, LELIEVRE s'abstenant.

2018-06-05- ASSAINISSEMENT : TARIF 2019 REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à la majorité, Messieurs DOMINIAK, VERDELET et LELIEVRE votant contre ; Monsieur BRASSEUR s'abstenant.

2018-06-06- ASSAINISSEMENT : TARIF 2019 REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Questions et observations de l'assemblée :

D. BRASSEUR considère qu'il n'est pas logique qu'une évolution de ces tarifs ne soit pas proposée, contrairement à ce qui a été choisi pour la redevance d'assainissement collectif, car les charges du service d'assainissement non collectif évoluent aussi et impactent le budget assainissement. Une augmentation de 5% lui semblerait donc plus juste.

F. CHARTREUX rappelle que cette proposition est le fruit d'un travail mené par la commission et précise que, pour l'assainissement collectif, ce sont principalement les investissements qui impactent le tarif, ce qui n'est pas le cas pour l'assainissement collectif. Toutefois, la remarque est prise en compte. **JL STAROSSE** confirmant que la redevance d'assainissement collectif n'a pas augmenté depuis plusieurs années, **F. CHARTREUX** invite les membres de la commission à examiner ce point pour le vote qui sera proposé l'année prochaine.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à la majorité, Monsieur BRASSEUR votant contre.

2018-06-07- ASSAINISSEMENT : TARIF 2019 CONTROLE DE BRANCHEMENT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à la majorité, Monsieur BRASSEUR votant contre.

2018-06-08- ASSAINISSEMENT : TARIF 2019 PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-09- GEMAPI : ADHESION A L'ASSOCIATION « SYNERGIE PLANTES INVASIVES GRAND EST »

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-10- OM : APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS 2018-2023

Questions et observations de l'assemblée :

T. BAUER demandant quels sont les résultats du Programme local de prévention des déchets qui vient de s'achever, R. ARNOULD indique qu'une diminution de 10 % de la quantité d'ordures ménagères résiduelles a été observée, J. BOCANEGRA ajoutant que ce résultat dépasse l'objectif qui avait été fixé à -7%.

Après cet échange, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-11- OM : EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-12- APPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIEE N1 PLU GONDREVILLE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-13- MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 PLU TOUL - MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-14- CONVENTION AVEC TDLU : SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) ET DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité, Monsieur FONTAINE s'abstenant.

2018-06-15- PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLH

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-16- PROLONGATION APPEL A PROJET LOGEMENT COMMUNAL

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-17- AGREMENT DE CESSION ZAC KLEBER A TOUL

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-18- AGREMENT DE CESSION ZAC DU GENIE A ECROUVES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-19- AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE TRAVAUX AVEC EPFL- SITE JEANNE D'ARC

Questions et observations de l'assemblée :

T. BAUER demandant si de nouvelles perspectives sont en vue pour le devenir du site Jeanne d'Arc, F. CHARTREUX indique que c'est encore trop tôt, la décision de l'Etat de renoncement au projet d'implantation d'une prison étant toute récente. Cela étant, les travaux de déconstruction et de désamiantage continuent et quoi qu'il en soit, ce site représente une réserve foncière intéressante sur laquelle une réflexion est à mener. JP COUTEAU ajoute que le projet initial d'implantation d'une prison aura quand même permis qu'EPFL mobilise un soutien très conséquent, puisque 100% des travaux et 80% de la maîtrise d'œuvre sont pris en charge.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-20- AVENANT AU PROTOCOLE DE CESSION DES TERRAINS ZAC MULTISITES TOUL VILLEY-ST-ETIENNE

Questions et observations de l'assemblée :

JP COUTEAU souligne que la commercialisation des zones se mène de façon satisfaisante, les prospects appréciant particulièrement la réactivité des services de la CC2T et des élus et le respect de la confidentialité des échanges tant que l'affaire n'est pas conclue.

Répondant à une observation de **D. PICARD** sur le devenir du campus ONF de Velaine-en-Haye, **F. CHARTREUX** confirme l'intérêt de ce site mais indique que le travail de requalification des zones et des sites se fait nécessairement dans la durée, tout ne pouvant pas être mené de front.

Il rappelle aussi que la communauté de communes a une approche pragmatique et dynamique des projets et fait parfois des choix d'économie l'obligeant à revoir sa copie, comme ce fut le cas pour la Bâtiment 001 pour lequel, là où l'installation du nouveau siège de la CC2T avait été envisagée, il a finalement été décidé d'en faire un lieu supplémentaire d'accueil des entreprises, sur proposition de JP COUTEAU, et de revoir l'aménagement des bureaux du siège actuel en s'appuyant sur les compétences des services techniques de la communauté.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-21- AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ADSN - ANIMATION DE LA PEPINIERE ET DU CENTRE D'AFFAIRES DU GENIE A ECROUVES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-22- AVIS SUR L'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES EN 2019

Questions et observations de l'assemblée :

M. PILOT demandant pourquoi seulement 4 communes sont concernées par cette procédure de consultation, **F. CHARTREUX** indique en effet cette procédure ne s'applique qu'au-delà d'une certaine surface de vente, ce qui de fait ne concerne que 4 communes sur le territoire.

A. BOURGEOIS notant que cette différence de procédure selon la surface de vente devrait être précisée dans la délibération, **L. GUYOT** précise que chaque typologie de commerce a en réalité sa propre réglementation et aller plus loin dans le détail rendrait la délibération incompréhensible.

J. BOCANEGRA souhaitant savoir si l'avis des salariés est pris en compte, **F. CHARTREUX** confirme ce point, les syndicats étant présents aux comités de pilotages qui se réunissent chaque année sur ce sujet.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à la majorité, Monsieur BOCANEGRA s'abstenant ; Messieurs SIEDLECKY et BECK et Madame EZAROIL votant contre.

2018-06-23 - MOBILITE : CHOIX DU MODE DE GESTION – MODIFICATION DU RAPPORT DE PRESENTATION

Questions et observations de l'assemblée :

M. PILOT demandant comment les transports seront assurés à la rentrée scolaire 2019, **J. BOCANEGRA** indique que rien ne sera changé par rapport à celle de 2018 pour les élèves.

Suite à une remarque de **C. PIERSON** sur la prise en compte des syndicats scolaires dans les conventionnements à venir, **F. CHARTREUX** confirme que ce point est bien intégré.

D. BRASSEUR demandant ce qu'il en est lorsqu'un syndicat scolaire est à cheval sur 2 EPCI qui n'ont pas tous les deux la compétence mobilité, **J. BOCANEGRA** indique que dans ce cas de figure, c'est la Région qui continue à gérer le transport scolaire. Mais il ajoute que par ailleurs, la communauté de communes assumera les besoins de mobilité de l'ensemble des communes conformément à ce qui est dit depuis le début. C'est dans cet objectif que se construit le cahier des charge de la future DSP.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-24 - MOBILITE : CHARTE DES MOBILITES DU GRAND EST

La délibération est présentée par **Isabelle GUILLAUMÉ**, membre de la commission mobilité, que **J. BOCANEGRA** remercie pour son investissement.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-25 – SUBVENTION POUR LE FONDS D'AIDES AUX JEUNES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-26 – SUBVENTIONS POUR LES CENTRE DE LOISIRS ET SOUTIEN AUX BAF-A-BAFD

Questions et observations de l'assemblée :

Suite à un questionnement de **C. MANET** sur le fonds de solidarité, **E. PAYEUR** rappelle qu'une réflexion va être engagée conformément à ce qui a été acté dans le Pacte fiscal, **le Président** confirmant que les soutiens à la jeunesse doivent être examinés, le but étant de trouver une solution cohérente et équitable sur le territoire.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-27 – PARTICIPATION AU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le Président donne la parole à **Lydie LEPIOUFF** pour présenter ce sujet et la remercie, ainsi que **Lucette LALEVEE**, pour leur investissement dans ce dossier.

Questions et observations de l'assemblée :

D. BRASSEUR demandant pourquoi ce contrat local ne prévoirait pas de conventionner avec des organismes du Nord du territoire, **L. LEPIOUFF** indique que c'est bien l'ensemble du territoire de la CC2T qui est concerné et que, de fait, des partenariats pourront dépasser les frontières de l'EPCI.

Après cet échange, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-28 – RH : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A LA PRISE DE COMPETENCE PETITE ENFANCE

Questions et observations de l'assemblée :

L. LEPIOUFF observe que les communes qui n'étaient pas jusqu'à présent couvertes par le Relais Assistantes Maternelles Parents-Enfants vont l'être à compter de 2019.

Suite à une observation d'**A. BOURGEOIS** sur le devenir des emplois d'avenir, **R. SILLAIRE** confirme que le dispositif a vocation à disparaître et que cela impactera la charge financière supportée par la collectivité.

Après cet échange, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-29- RH : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SERVICE TECHNIQUE ET POLE ENVIRONNEMENT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-30- RH : MISE EN PLACE DU RIFSEEP (NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE)

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-31- RH : ADHESION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « GESTION LOCALE »

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-32- RH : CONTRAT ASSURANCE STATUTAIRE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-33- RH : CONTRAT PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-34- FINANCES : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES

Questions et observations de l'assemblée :

B. DOMINIAK demandant si toutes les communes de la CC2T ont été consultées pour se prononcer sur les attributions de compensation, **P. MONALDESCHI** confirme qu'elles ont toutes été invitées à le faire.

Après cet échange, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à la majorité, B. DOMINIAK votant contre, K. JUVEN s'abstenant.

2018-06-35- FINANCES : EXONERATIONS ANNUELLES DE TEOM

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-36- FINANCES : GROUPEMENT DE COMMANDES OM

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-37- FINANCES : AVENANT AU MARCHE MOBILITE

La délibération est présentée par **Bernard BAGARD**, membre de la commission mobilité, que **J. BOCANEGRA** remercie pour son investissement.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-38- FINANCES : SIGNATURE DU MARCHE ELECTRICITE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-39- FINANCES : AFFILIATION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-40- FINANCES : ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DES ZAE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-41- FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-42- FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET MOBILITE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-43- FINANCES : DECISION MODIFICATION N°1 DU BUDGET ZONE ARTISANALE DE NOVIANT-AUX-PRES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-06-44- FINANCES : COMPTE-RENDU MAPA

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire déclare avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics et bons de commande indiqués dans la délibération, prises par le Président ou son représentant.

	janv-19		févr-19		mars-19		avr-19
1		1		1		1	
2		2		2		2	
3		3		3		3	
4		4		4		4	CC BP
5		5		5	COM THEMA (à confirmer)	5	
6		6		6		6	
7		7	CC DOB	7	COM THEMA (à confirmer)	7	
8	COM THEMA	8		8		8	
9		9		9		9	
10	COM THEMA	10		10		10	
11		11		11		11	
12		12		12		12	
13		13		13		13	
14		14		14	COM THEMA (à confirmer)	14	
15	COM THEMA	15		15		15	
16		16		16		16	
17	COM THEMA	17		17		17	
18		18		18		18	
19		19		19		19	
20		20		20		20	
21		21		21	COM DES MAIRES	21	
22		22		22		22	
23		23		23		23	
24	COM DES MAIRES	24		24		24	
25		25		25		25	
26		26		26		26	
27		27		27		27	
28		28	CC PADD PLUi	28		28	
29				29		29	
30				30		30	
31				31			